

**Conseil d'administration  
Séance du 9 mai 2023**

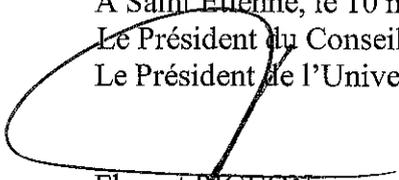
ACTE ADMINISTRATIF Acte 27/2023	QUESTIONS RECHERCHE
	Evaluation de la Recherche : déclaration DORA

Vu les articles L.712-1 à L.712-6 modifiés du code de l'éducation  
Vu l'article L.719-7 du code de l'éducation

Le Conseil d'Administration adopte la charte DORA

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 mai 2023  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Le Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 24

CONTRE : 0

ABST : 0



La **déclaration Dora** (Declaration on Research Assessment) rédigée en 2012 rassemble un ensemble de recommandations visant à améliorer **la façon dont les résultats de la recherche sont évalués**.

Elle se décline en **18 points**

Une recommandation générale : **ne pas utiliser les indicateurs bibliométriques des revues scientifiques, et tout particulièrement leur facteur d'impact, comme substituts à la mesure de la qualité individuelle des articles scientifiques**, que ce soit pour évaluer les contributions individuelles d'un chercheur ou pour décider d'un recrutement, d'une promotion ou d'un financement.



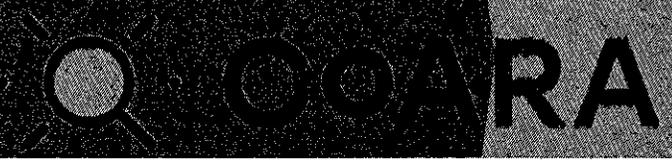
Les recommandations s'adressent aux agences de financement, établissements, éditeurs, organismes pourvoyeurs d'indicateurs et aux chercheurs

2 principes pour les établissements : la **transparence** sur les critères pour les recrutements, titularisations, promotions / La prise en compte de **tous les résultats de travaux de recherche** (y compris les jeux de données et les logiciels)

84 signataires en France

= proposition que **l'Université Jean Monnet soit signataire de cette déclaration** en cohérence avec

- les pratiques d'évaluation de l'établissement
- l'engagement dans la démarche HRS4R (volet éthique et bonnes pratiques)
- l'engagement de l'UJM dans une Université européenne qui se saisit de ces enjeux



La **coalition coARA** (coalition for Advancing Research Assessment), créée en juillet 2022, se structure autour d'un **accord en dix engagements** proposant une réforme des pratiques d'évaluation de la recherche et des chercheurs.

Une mise en œuvre plus volontariste des principes de DORA (plan d'action, engagements, outils...)

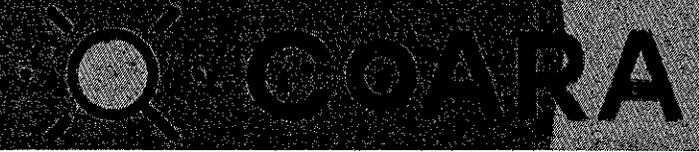
#### **4 engagements fondamentaux :**

- Reconnaître **la diversité des contributions et des carrières** dans la recherche
- Fonder **l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative** pour laquelle **l'examen par les pairs** est central, **soutenue par une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs**
- Abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des mesures basées sur les revues et les publications en particulier **les utilisations inappropriées du facteur d'impact des revues et du h-index**
- **Éviter l'utilisation des classements** des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche



## 6 engagements de soutien

- Engager des ressources pour réformer l'évaluation de la recherche
- Examiner et développer les **critères, outils et processus d'évaluation de la recherche**
- **Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche** et fournir une communication transparente
- Échanger des pratiques et des expériences
- Communiquer les progrès réalisés en matière d'adhésion aux principes et de mise en œuvre des engagements
- Évaluer les pratiques, les critères et les outils / et rendre les données ouvertement disponibles pour la collecte de preuves et la recherche.



Les membres de la coalition et signataires de l'Accord s'engagent à mettre en œuvre un plan d'action (2023-2027) en vue de réformer leurs pratiques d'évaluation de la recherche et des chercheurs

- Un programme en 11 étapes est proposé comme « modèle »
- Une « boîte à outils » est également donnée à titre indicatif

48 signataires français (ANR, HCERES, CNRS, Inserm, Inrae, Iniria, ANRS, cedefi, France Université + universités à titre individuel)

**= Une réflexion à mener dans le cadre du Conseil Académique**